

2023/15/12/31

**COMMUNE
DE
GOURIN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 15 DECEMBRE 2023

Date de convocation :
05/12/2023

Convocation affichée le :
08/12/2023

Nombre de Conseillers :
En exercice : 27
Présents : 22
Procuration (s) : 5

Reçu en Préfecture de
VANNES le 29/12/2023.....
Certifié exécutoire le 02/01/2024
Publié ou notifié le 02/01/2024
A GOURIN, le 02/01/2024...

Le Maire,
Hervé LE FLOC'H



MIS EN LIGNE LE

02/01/2024

L'an deux mille vingt-trois à vingt heures et trente minutes, le quinze décembre, le Conseil Municipal de la Commune de GOURIN, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hervé LE FLOC'H, Maire.

Etaient présents : LE FLOC'H Hervé, HENRY Catherine, BOURLÈS Christophe, LE ROUX Véronique, NÉDÉLEC Rémi, JANNY Patrick, ROYANT Helen, DUFLEIT Anthony, POUPON Marie-Laure, LE FUR Françoise, LE GOFF Dominique, LE GRAND Mickaël, GOUJARD Laurine, LE COROLLER Marie-Ange, LE NAOUR Roger, LE GOFF Jeannine, BAUDET Philippe, TROALEN Anne, BOUËDEC Jean-Michel, ULLIAC Morgane, PERON Matthieu, PICARDA Styren formant la majorité des membres en exercice.

Absents : BOCQUILLON Maud, PERON Alan, COUGARD Christelle, LE GRAND Hicham, PHILIPPE Jean-Luc.

Procuration(s) : BOCQUILLON Maud à LE ROUX Véronique, PERON Alan à BOURLÈS Christophe, COUGARD Christelle à HENRY Catherine, LE GRAND Hicham à DUFLEIT Anthony, PHILIPPE Jean-Luc à ULLIAC Morgane.

Au moyen d'un vote à main levée, par 21 voix « POUR » et 6 voix « ABSTENTION », Christophe BOURLÈS a été élu secrétaire de séance.

31- ACQUISITION DES PARCELLES CADASTRÉES AV 341 / AV 367 / AV 402 / AV 0395 (RUES DU 11 NOVEMBRE ET DU 8 MAI 1945)

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que les propriétaires des parcelles cadastrées section AV n° 341, 367, 0395 et 402 (constituant la rue du 11 novembre et la rue du 8 mai 1945) se proposent de les céder à la Ville de Gourin.

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur ce sujet étant entendu que cette cession sera gratuite et que les frais d'acte notarié seront à la charge de la collectivité.

VU le plan des parcelles cadastrées section AV 341 / AV 367 / AV 402 / AV 0395,

LE CONSEIL MUNICIPAL,


Après en avoir délibéré, au moyen d'un vote à main levée et à l'UNANIMITÉ,

DÉCIDE d'accepter le don des propriétaires actuels des parcelles AV 341 / AV 367 / AV 402 / AV 0395 constituant la rue du 11 novembre et la rue du 8 mai 1945, étant entendu que les frais d'acte notarié seront à la charge de la commune,

AUTORISE le maire, ou son adjoint en cas d'empêchement, à signer l'acte à intervenir.

Pour extrait conforme au registre,
A GOURIN, le 15 décembre 2023

Le Maire,



Hervé LE FLOCH.



Le secrétaire de séance,



Christophe BOURLÈS.